

Conditions Générales contractuelles de Hueck (Swiss) AG

Domaine d'application

Les présentes Conditions contractuelles s'appliquent à toutes les relations commerciales actuelles et futures de Hueck (Swiss) AG avec ses partenaires contractuels. Les conditions du client ne s'appliquent pas, même si Hueck (Swiss) AG ne les rejette pas explicitement. Les modifications et les avenants à ces Conditions contractuelles ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit.

Offres et conclusion de contrat

Sauf accord contraire, nos offres sont valables 60 jours à partir de la date de l'offre. Les quantités mentionnées dans l'offre sont des acceptations sans engagement servant à fixer les conditions. La quantité de commande définitive est fixée par le client, peut diverger de l'offre en nature et en quantité et conduire à des modifications de prix. Les offres deviennent fermes après la confirmation de la commande par Hueck (Swiss) AG. Dans le cas de brefs délais, la réception de la livraison peut se substituer à la confirmation de la commande. Dans des cas isolés, des conditions-cadre de confirmation des conditions sont remises pour les grands objets.

Confidentialité

Le client s'engage à ne pas communiquer à des tiers nos suggestions, constructions, calculs etc. et à conserver la discrétion sur les conditions contractuelles.

Prix, conditions de paiement et échéance

Tous les prix sont en CHF et s'entendent hors TVA et RPLP. Sous réserve de modifications tarifaires. Le paiement doit être effectué conformément aux dispositions du contrat, et au plus tard 30 jours après facturation. Si le donneur d'ordre ne tient pas le délai de paiement, il est en retard sans autre rappel et redevable d'intérêts de retard de 5% à compter de la date d'échéance. Le donneur d'ordre renonce expressément à l'objection de facturation. En outre, la société Hueck (Swiss) AG peut, en cas de retard de paiement du donneur d'ordre, interrompre la fourniture des services pour toutes les relations contractuelles avec le donneur d'ordre, jusqu'au règlement intégral des paiements en retard (arrêté général de livraison), prendre d'autres mesures pour éviter d'accroître le préjudice et/ou dénoncer le contrat sans délai ni dédommagement, dès lors que la loi le permet. Le donneur d'ordre supporte tous les coûts subis par la société Hueck Swiss AG en lien avec le retard de paiement. La société Hueck (Swiss) AG ne pourra être tenue responsable, en particulier, des dommages ou retards éventuels concernant l'arrêt d'autres livraisons.

Prix, conditions de paiement et échéance

Tous les prix sont en CHF et s'entendent TVA légale et RPLP en vigueur en sus. Sous réserve de modification des prix. Le paiement doit s'effectuer au plus tard 30 jours après la passation en compte conformément aux règlements du contrat. Si le client ne respecte pas le délai de paiement, il est redevable d'intérêts moratoires de 5% à compter de la date de l'échéance. Le client renonce explicitement à l'exception de la facturation. Si le donneur d'ordre est en retard pour le paiement, la société Hueck (Swiss) AG a le droit de conditionner les autres livraisons au règlement de la facture. Elle ne pourra être tenue responsable des préjudices ou retards éventuels suite à la suspension légitime des livraisons à venir.

Fret et emballage

Nous livrons en principe les commandes de plus de 500 kg franco votre atelier (rampe), RPLP en sus. Pour les commandes de moins de 500 kg, une facturation proportionnelle des coûts de fret s'applique. Nous assumons les frais d'emballage. Les supports des profilés ne sont pas facturés, mais sont la propriété de Hueck (Swiss) AG et à tenir prêts à l'enlèvement.

Dommages de transport, réclamations, garantie

Les réclamations en rapport avec l'expédition ou le transport sont à adresser immédiatement par écrit par le client au dernier voiturier à la réception des livraisons ou des documents de fret. Les livraisons sont considérées acceptées si le client omet cela, Un contrôle d'entrée immédiat de la marchandise doit être effectué en cas de dommage évident de l'emballage et les articles éventuellement endommagés sont à noter sur la quittance de réception à côté de la date et de la signature. Un délai de réclamation de sept jours vaut si l'emballage est intact. L'acceptation ne doit se faire que sous réserve en cas de contrôle d'entrée non immédiat. Le fournisseur doit remédier aussi vite que possible aux manques lui ayant été signalés et le client doit lui en donner la possibilité. Concernant les réclamations justifiées, nous effectuons à notre gré la réparation gratuite ou une livraison de remplacement fret payé au lieu de réception initial contre retour de la marchandise défectueuse ou bien la reprenons contre remboursement du paiement effectué. Le client ne peut faire valoir aucun droit issu de livraisons partielles défectueuses eu égard aux autres livraisons

partielles. Dans la mesure où des dispositions impératives ne s'y opposent, nous reconnaissons les demandes de dommages-intérêts de toute nature uniquement en cas de faute volontaire ou de négligence grave.

Le contrôle des réclamations de surface s'effectue suivant DIN EN 12 373 pour les profilés anodisés et selon les directives RAL/GSB pour les profilés avec traitement de la surface. Sont exclus de la garantie et de la responsabilité du fournisseur tous les dommages causés de manière non prouvée en raison du matériau de mauvaise qualité, de la construction défectueuse ou de la réalisation entachée d'un vice.

Toute responsabilité est exclue pour les dommages provenant de l'utilisation d'accessoires et de ferrures autres que ceux et celles d'origine désignés dans nos documents.

Transfert de l'utilité et du risque

L'utilité et le risque sont transférés au client au plus tard au départ des livraisons départ usine. Si l'expédition est retardée à la requête du client ou pour d'autres motifs dont le fournisseur ne répond pas, le risque est transféré au client au moment initial prévu pour la livraison départ usine. Les livraisons sont entreposées et assurées au compte et au risque du client à partir de ce moment.

Livraison

Sauf indication contraire dans le tarif, les profilés, accessoires et ferrures contenus dans celui-ci sont livrés du stock. Sous réserve de vente entretemps.

Les Conditions Générales de livraison de Eduard Hueck GmbH & Co. KG s'appliquent pour les grandes quantités (profilés non isolés > 250 kg, profilés isolés > 500 kg).

Quantités minimum de commande, suppléments pour quantités minimum

La valeur minimum de commande est de CHF 100.-.

Le montant minimal par couleur pour l'Eloxal est de CHF 96.— et pour le poudre CHF 144.--.

La quantité minimum de commande pour les profilés non stockés est de 500 kg (presse 20 MN et 27 MN) et de 1 500 kg (presse 55 MN) par profilé.

Un supplément pour quantité minimum de CHF 1'200.- est facturé pour les quantités de presse à partir de 500 kg.

Quantité de livraison inférieure ou supérieure

Nous nous réservons des tolérances de livraison de +/- 10 %. Les éventuelles livraisons postérieures et les suppléments résultant des quantités minimum sont à payer par le client.

Longueurs des profilés

La livraison des profilés s'effectue en principe dans les longueurs indiquées dans le tarif de Hueck (Swiss) AG pour chaque profil. Des longueurs spéciales peuvent être livrées après accord et offre séparée.

Profilés avec traitement de surface

Sur demande, nous livrons les profilés anodisés ou avec recouvrement par poudre contre supplément. Contre supplément, les profilés enduits peuvent en outre être commandés avec un film protecteur. Nous vous prions de nous adresser une demande séparée.

Outils de sertissage

La faisabilité technique et les délais de livraison doivent être convenus à temps avec Hueck.

Les moyens de fabrication (outils, moules, gabarits, outillages de fabrication) sont en principe conservés gratuitement pendant deux ans après la dernière livraison au partenaire contractuel. A la fin de ce délai, nous donnons pendant 6 semaines à notre partenaire contractuel la possibilité de donner son avis sur la poursuite de la conservation. Le délai de conservation prend fin si aucune déclaration n'est faite pendant les 6 semaines ou qu'aucune autre nouvelle commande n'est délivrée. Si une nouvelle commande est délivrée pendant ce délai, la procédure se répète suivant cette clause.

Le client n'acquiert aucune propriété des moyens de fabrication fabriqués par nous, même s'il en supporte partiellement ou totalement les coûts. Le client est cependant habilité à soustraire les outils si, malgré avertissement, une qualité moindre est livrée à plusieurs reprises ou que nous sommes incapables de livrer après mise en demeure.

Délai de livraison

Les délais de livraison sont raisonnablement prolongés en cas de non livraisons ou de livraisons tardives imprévues de la part de nos sous-traitants ou prestataires en amont, de Force majeure ou d'autres circonstances dont nous ne sommes pas responsables, ceci indépendamment qu'un retard soit présent ou que de telles circonstances se produisent chez nous-mêmes ou chez nos sous-traitants ou prestataires en amont.

Conditions Générales contractuelles de Hueck (Swiss) AG

Si le délai de livraison est retardé à la demande du client, nous sommes habilités à facturer les coûts ainsi générés comme les frais de magasinage, respectivement les coûts de production plus élevés, coûts de plan de production compris. Nous sommes en outre autorisés à facturer le prix d'achat des marchandises déjà produites conformément aux conditions de paiement convenues.

Assistance technique, garantie des propriétés

La totalité des prospectus, dessins, schémas, constructions, idées, procédés et autres semblables est remise par Hueck (Swiss) AG en toute conscience. Le tout est cependant sans engagement et ne dégage pas le client d'effectuer de propres contrôles et essais. Le client est responsable de l'observation et du respect des règlements législatifs.

Les informations sur l'étendue de la livraison, les cotes, les poids, les matériaux, l'aspect et les performances servent à la désignation de l'objet de la livraison et n'en garantissent pas les propriétés. Des garanties concrètes sur les propriétés et leur validité juridique nécessitent explicitement la forme écrite.

Nous ne sommes pas responsables des éventuelles erreurs dans le cadre de toutes les informations que nous publions, comme par exemple les propositions données par voie écrite, de calcul et orales ainsi que les ébauches, les solutions ou autres qui concernent l'assemblage, la compatibilité, la construction, la transformation, l'utilisation, le montage, la statique et l'aide pour les calculs et sont effectuées gratuitement. La responsabilité de Hueck (Swiss) AG est exclue dans la mesure où la loi l'autorise. Les échantillons ou les autres matériels d'information sont sans engagement et ne contiennent aucune garantie sur les propriétés des marchandises.

Retours de marchandises

Les retours de marchandises requièrent un accord écrit préalable au moyen du justificatif de retour dûment rempli.

Pour les articles stockés, 30 % de la valeur marchande sont déduits, cependant au minimum CHF 150,- TVA en sus. La valeur de commande minimale par position doit être de CHF 80.- après déduction des 30 %. Les articles non stockés ne peuvent pas être repris. Seules les unités de vente complètes dans l'emballage d'origine sont créditées. Les bons de livraison sont à joindre aux marchandises retournées. Seuls les produits de moins de 6 mois peuvent être repris. Les frais de transport des retours sont à la charge de l'expéditeur.

Réserve de propriété

La marchandise livrée demeure la propriété de Hueck (Swiss) AG jusqu'à son paiement intégral, toutes créances accessoires comprises. Hueck (Swiss) AG est habilitée à faire enregistrer la réserve de propriété. Si la marchandise est mise en gage par un tiers ou qu'une intervention dans les droits de propriété de Hueck (Swiss) AG se produit, le client doit en informer immédiatement Hueck (Swiss) AG. En cas de revente, la recette réalisée est considérée comme cédée à Hueck (Swiss) AG, nonobstant d'autres prétentions de Hueck (Swiss) AG.

Traitement des données

Dans le cadre de la collaboration, la société Hueck (Swiss) AG est autorisée à traiter ou à faire traiter par des tiers les données à caractère personnel qu'elle collecte, dans le respect des dispositions sur la protection des données.

Compétence territoriale et droit applicable

Le lieu d'exécution et la compétence territoriale reviennent au siège de **Hueck (Swiss) AG, actuellement Dietikon** (Suisse). Seul le **Droit suisse formel et matériel** est applicable au lien juridique entre Hueck (Swiss) AG et le client.

Clause de sauvegarde

Si différentes clauses susmentionnées devaient être invalides ou le devenir, la validité des autres dispositions n'en serait pas touchée. La disposition caduque devrait alors être remplacée par une autre disposition se rapprochant le plus possible de manière conforme à la loi de l'objectif initial recherché.